Municipalité de Bottens
Tél. 021 881 15 41
Fax 021 882 22 36
administration@bottens.ch

Monsieur le Président
du Conseil communal
Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux

Bottens, le 21 juin 2018

Réponses de la Municipalité aux vœux de la CoGest

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans son rapport sur le préavis 2018-05 relatif au rapport de gestion 2017, la CoGest a émis différents vœux. Vous trouverez ci-dessous la réponse de la Municipalité à ceux-ci.

9.1 La porte d'entrée du congélateur sera remise en état prochainement.

9.2 Les données récoltées par le radar pédagogique ont été sauvegardées et vont être intégrées à une information que la Municipalité transmettra sous forme écrite à un prochain conseil.

À la première question, nous pensons que oui, en effet lorsque le radar est « rouge » une grande partie des automobilistes ont tendance à « lever le pied » il reste quand même des irréductibles qui utilisent probablement le radar comme « étalon ».

Pour l'instant, nous n'envisageons pas de mesures particulières, en effet, les contrôles effectués ne révèlent pas une tendance à rouler trop rapidement dans notre village, si ça devenait le cas nous pourrions compter sur l'appui de la gendarmerie afin de contrôler et de sanctionner les excès de vitesse constatés par notre radar pédagogique.

Nous relevons par ces mesures que la grande majorité des véhicules contrôlés sont au-dessous de la vitesse réglementaire.

9.3 L'APG (assurance perte de gain maladie) est déjà offerte dès que la rémunération annuelle atteint 2'300.-.

Ce montant de CHF. 2'300.- est le seuil d'entrée aux cotisations AVS. En 2017, 3 personnes payées à l'heure ont dépassé ce seuil et 26 autres personnes ont touché une rémunération inférieure à CHF. 2'300.-.

9.4 Nous avons toujours mis et continuerons à tout mettre en œuvre pour respecter ce vœu dans la mesure du possible.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède et en restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic — Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf — P. Gerber

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE